



## AVENANT N°1

### COUPE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS D'ENDURO

#### ART. 1 - DEFINITION

La F.F.M. met en compétition la Coupe **le Championnat** de France des Régions d'Enduro qui se dispute, par équipe, sur une seule épreuve d'une journée :

~~14/03/2021 – GEM Club – Goméné (22)~~  
**31/10/2021 - Montoncel Racing Competition – Palladuc (63)**

#### ART. 3 - OUVERTURE

La Coupe **le Championnat** de France des Régions d'Enduro est ouverte prioritairement :

- aux Ligues régionales responsables de la sélection de leurs équipes composées de trois pilotes licenciés dans la Ligue ;
- aux Comités Motocyclistes Départementaux ;
- aux teams (marchands de motos, importateurs, écuries, etc...) composés de trois licenciés de leur choix ;
- aux clubs affiliés représentés par trois pilotes titulaires d'une licence délivrée par le club (il est impératif que les trois pilotes soient du même club) ;
- individuels.

#### ART. 4 - ENGAGEMENTS

Les engagements seront effectués à l'adresse suivante : <https://ffm.engage-sports.com>. Le montant de l'engagement est fixé à **345 euros** par équipe et devra être versé globalement pour les trois pilotes (paiement par CB uniquement).

**Les équipes de Ligue et de Comité Départemental seront prioritaires jusqu'à 3 semaines avant l'épreuve.**

Des pilotes individuels (licenciés à l'année) pourront participer à l'épreuve, dans une catégorie dénommée «catégorie nationale», selon les places disponibles. Le droit d'engagement est fixé à **115 euros** par pilote (paiement par CB uniquement).

**Aucune modification d'équipe ne pourra être réalisée à partir du vendredi de la semaine précédant la course, sauf cas exceptionnel (raison médicale).**

Le nombre maximum de partants est fixé à 441 pilotes (dont 6 places réservées aux partenaires FFM et 6 places réservées, jusqu'à 15 jours avant l'épreuve, aux clubs organisateurs).

Les engagements par équipe seront ouverts à partir du ~~14 décembre 2020~~ et ~~clos le 22 février 2021~~ **jusqu'au 11 octobre 2021.**

Les engagements pour les pilotes individuels (catégorie nationale) seront ouverts du ~~23 février~~ **12 octobre** et ~~clos le 2 mars~~ **22 octobre 2021**, dans la mesure des places disponibles.

**Toutefois, il sera encore possible de s'engager après la date de clôture jusqu'au vendredi de la semaine précédant la course, sous réserve des places restant disponibles, moyennant une majoration de 30 euros du droit d'engagement.**

#### ART. 5 – CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques se dérouleront **suivant la convocation, le samedi entre 10 heures et 17 heures.**

## ART. 6- RECOMPENSES

Seules les équipes de Ligues concourent pour le titre de Vainqueur de la Coupe **le Championnat** de France des Régions d'Enduro.

L'équipe de Ligue, **de Comité Départemental et de Club victorieuses** se verront récompensées d'un Trophée qui sera remis en compétition chaque année. Trois plaques seront remises aux pilotes de l'équipe de Ligue gagnante (à la charge de la FFM).

Le club organisateur remettra des plaques aux pilotes de :

- la première équipe de Ligues,
- la première équipe des Comités Motocyclistes Départementaux,
- la première équipe de clubs,
- la première équipe de Teams.

## ART. 7 - CLASSEMENTS

Un classement distinct sera établi pour chaque type d'équipes : **dans le cas où des ligues auraient plusieurs équipes, ce sera le résultat de la meilleure équipe qui sera pris en compte, de façon à éviter d'avoir 2 équipes d'une même ligue sur le podium.**

- Ligues (Coupe **Championnat** de France),
- Comités Motocyclistes Départementaux,
- Clubs,
- Teams,
- Scratch Individuels,
- Scratch Féminins.

Ces équipes seront classées dans l'ordre croissant des points par addition des pénalisations individuelles de chacun des trois équipiers.

## ART. 8 – REPARATIONS - AIDES EXTERIEURES

Les mêmes restrictions que celles imposées au Championnat seront appliquées dans les épreuves de Coupe **Championnat** pour l'assistance. En revanche, les pilotes d'une même équipe pourront s'entraider mutuellement sans encourir de sanctions.

## ART.12- PENALISATIONS

Les pénalisations du Championnat seront reprises pour la Coupe **le Championnat**. Aussi, les coureurs ou leurs accompagnateurs veilleront à remettre au contrôle d'arrivée les fiches horaires ou de passage.

**Les équipes qui terminent à 2 pilotes seront classées après les équipes terminant à 3 pilotes et de même pour les équipes qui terminent à 1 pilote seront classées après les équipes terminant à 2 pilotes.**

Paris, le 25 juin 2021